

### 1 ROLE DE L'ASCOR

L'ASCOR est une association Loi de 1901, apolitique et laïque. Tous les collégiens habitant ou scolarisés à Rezé y sont admissibles.

L'ASCOR apporte aux collégiens de Rezé une assistance devant leur permettre de mieux assimiler l'enseignement reçu au collège. Les bénévoles de l'association proposent des méthodes, font réviser les leçons, corrigent des exercices et peuvent expliquer les points non compris.

L'ASCOR s'efforce de faire comprendre aux collégiens l'importance des apprentissages dans leurs parcours scolaire et personnel.

L'ASCOR ne se substitue en aucun cas aux professeurs.

Les séances d'assistance scolaire s'étalent sur 2 heures, les mardi et jeudi de 17 à 19h, salle Jean Baptiste Vigier, 8 rue Jean Baptiste Vigier à Rezé.

### 2 ROLE DES COLLEGIENS

. Chaque collégien est assisté d'un bénévole qui s'engage à le suivre régulièrement et à assurer, si nécessaire, le contact avec ses parents/responsables.

. Les collégiens se présentent à une des 2 séances à l'heure définie en début d'année et restent au minimum 1 heure. Ils peuvent quitter la séance à l'heure définie par les parents mais les bénévoles peuvent prolonger la séance s'ils le jugent nécessaire. Un collégien ne pourra pas de lui-même modifier ces horaires, l'avis du parent/responsable est requis (question d'assurance). L'association n'assure pas de garde d'enfant au sens strict.

. **Les collégiens apportent les livres et/ou cahiers nécessaires au travail**, afin que les bénévoles aient un support pour travailler. Cela nécessite d'apporter les documents utiles pour les cours du lendemain ou surlendemain, ou au-delà jusqu'à la séance suivante, notamment le cahier de textes.

De même, les contrôles faits en classe devront pouvoir être vus par les bénévoles afin qu'ils puissent repérer les faiblesses éventuelles et prévoir le travail nécessaire. Le travail éventuellement demandé par les bénévoles doit être fait au même titre que celui demandé par les professeurs.

. Certaines tâches ne sont pas à travailler pendant les séances comme par exemple : lire un livre (sauf explication de texte), recopier un cours, coloriage...

. Les collégiens prêtent attention à leur ponctualité, leur langage et leur tenue. Le port du masque et la présentation du Pass sanitaire sont requis si les autorités publiques le demandent.

### 3 ROLE DES PARENTS/RESPONSABLES

. Les parents peuvent demander à tout moment à rencontrer le ou les bénévoles intervenant auprès de l'enfant.

Le lien Ascor/collégiens/parents s'opère par rencontre, téléphone (0683717931) ou par la messagerie [ascoreze@gmail.com](mailto:ascoreze@gmail.com). Des moments de rencontre privilégiés peuvent avoir lieu lors de pots organisés notamment au moment des fêtes des fin d'année auxquels tous les adhérents sont conviés.

. **Il appartient aux parents/responsables de s'assurer que le collégien se rend bien à la séance de l'ASCOR** à l'heure définie en début d'année. L'ASCOR décline toute responsabilité si le collégien ne se présente pas à l'heure définie à la séance, que l'absence soit justifiée ou non. Les bénévoles ne seront pas toujours disponibles pour prévenir les parents/responsables en cas d'absence constatée mais s'efforceront de les en informer après la séance.

. Les parents doivent dans tous les cas prévenir l'ASCOR de l'absence du collégien afin de ne pas mobiliser les bénévoles inutilement : notamment en cas de sortie scolaire, stage ou autre absence connue à l'avance, un message doit être laissé sur la messagerie téléphonique au 06 83 71 79 31 ou de préférence par mail à [ascoreze@gmail.com](mailto:ascoreze@gmail.com) au moins 48h à l'avance.

En cas d'absence non prévisible, un message doit être envoyé rapidement, si possible en dehors des horaires de séance.

. 3 absences injustifiées pourront conduire à l'exclusion du collégien. Sa place pourra être attribuée, le cas échéant, à un autre collégien en liste d'attente. Cela ne donnera pas lieu à remboursement. De même, un abandon en cours d'année ne donnera pas lieu à remboursement.

Lu et approuvé le

Les parents/responsables

Le collégien

## Fiche d'inscription du collégien

Nom: .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse :  
.....

n° de téléphone fixe des parents/responsables .....

n° de téléphone portable des parents/responsables.....

adresse mail des parents/responsables.....

Classe : .....

Collège : .....

Assistera aux séances du ..... de ..... h..... à.....h.....  
(ces horaires sont modifiables à tout moment en concertation avec les  
parents/responsables)

Travail prévu dans les matières suivantes : .....

Mon enfant  est autorisé(e) à quitter seul(e) la salle après l'heure indiquée ci-dessus.L'ASCOR  est autorisé(e)  n'est pas autorisé(e) à photographier et utiliser les photos prises de mon enfant pour des panneaux d'affichage, annonces ou publications dans les journaux en lien avec l'objet associatif.

L'ASCOR décline toute responsabilité en dehors des horaires prévus et lors d'absence, justifiée ou non, du collégien.

**En cas de nécessité lors des séances d'accompagnement scolaire, les parents autorisent les responsables de l'ASCOR à confier leur enfant à une autorité médicale.**

En signant cette inscription, vous reconnaissez avoir eu connaissance des règles à respecter.

Signature des parents :

Signature de l'intéressé :